



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 AVRIL 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 3 AVRIL 2018, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n ^o 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n ^o 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n ^o 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n ^o 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n ^o 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n ^o 6
 <u>Sont aussi présents :</u>		
	Madame Josée Latour	trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1.- Ouverture

18-04-089

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé y en ajoutant :

5.5 Appui aux démarches des Paramédics du nord de la Gaspésie pour le changement des horaires de faction en horaires à l'heure

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

18-04-090

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

18-04-091

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2018

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2018, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Pétition reçue concernant les intersections de la Route 132 avec la route Bellevue et la 11^e Rue Ouest

Le maire fait part d'une pétition de 257 signatures reçue dans laquelle on demande l'ajout de feux de circulation à l'intersection de la route Bellevue et de la Route 132 ainsi qu'à l'intersection de la 11^e Rue ouest et de la Route 132. La pétition mentionne aussi le manque de respect par plusieurs automobilistes de la limite de vitesse en zone scolaire et demande d'accentuer la présence policière aux heures d'entrée et de sortie de classe. Il y est aussi question d'agrandir la zone de 50 km/h vers l'ouest. Cette pétition a été transmise au MTQ.

4.2 Achat d'un balai de rue et d'un camion échelle 100 pieds usagés (réf.: séance du 20 mars 2018)

Le maire mentionne qu'à la séance extraordinaire du 20 mars dernier, la Ville a fait l'acquisition d'un nouveau balai de rue et d'un camion échelle suite aux processus d'appels d'offres débutés en février dernier. La Ville avait prévu acheter un camion d'urgence. Pour environ le même prix, nous avons pu acquérir un camion échelle de 100 pieds. Celui-ci devrait être livré vers le 15 avril. Quant au balai de rue, avec récurveur et brosse télescopique, celui-ci n'a que deux ans d'utilisation (1 400 heures)

4.3 CADDEC

Le conseiller Charles Soucy fait part des activités prévues par le Comité d'aménagement et de développement durable, environnemental et culturel (CADDEC) :

- Jour de la terre (Maison de la culture): le dimanche 22 avril, de 10 h à 15 h profitez d'un bazar afin de donner une seconde vie à vos objets (échange ou vente). Deux kiosques seront installés sur place afin de vous initier à la fabrication de produits domestiques naturels et l'offre de plantes vertes pour verdir votre maison.
- BIÈRES ET SAUCISSES (Centre de plein air de la Haute-Gaspésie): 5 à 7 le vendredi 4 mai dans le cadre du Trip Gourmand. Une belle dégustation de produits locaux. (Coût 15 \$).
- DISTRIBUTION D'ARBRES (Maison de la culture): le samedi 26 mai, de 9 h à 13 h venez aider les poumons de notre terre à mieux respirer... Cette activité est organisée dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts et se réalise grâce à un partenariat avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la ville de Sainte-Anne-des-Monts. Différents producteurs de la région seront sur place pour présenter et offrir des produits régionaux.
- NETTOYAGE DES BERGES et SÉCURITÉ SUR ROUES (Parc Multisport): le samedi 9 juin, le CADDEC et le Club Optimiste de Sainte-Anne-des-Monts convient la population dès 9 h. Au programme : nettoyage des berges, cueillettes de petits morceaux de bois flotté qui sera utilisé lors de l'activité « On récupère la mer » qui se tiendra au mois d'août à la Fête du bois flotté. Animation avec la famille Zachaël, jeux gonflables et BBQ Hot-Dog.

De plus, le CADDEC coordonne la populaire FÊTE DU BOIS FLOTTÉ qui se tiendra du 2 au 5 août 2018

4.4 Budget participatif

Le 28 mars dernier, il y a eu une rencontre des citoyens voulant déposer des projets avec le comité de pilotage. La date de tombée finale pour déposer un projet est le vendredi 1^{er} juin 2018.

5.- Administration

18-04-092

5.1 Ouverture du poste de mécanicien à l'interne

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Lévesque prendra sa retraite en juillet prochain.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture du poste de mécanicien à l'interne. En l'absence de candidature à l'interne, ce poste pourra être affiché à l'externe.

ADOPTÉE

18-04-093

5.2 Acceptation d'une soumission pour la vente de la Vieille prison

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-322 autorisant un appel de soumissions pour la vente de la Vieille prison et de l'édifice municipal de Tourelle.

CONSIDÉRANT que les appels d'offres pour la vente de la Vieille prison faits en 2006, 2013, 2014 et 2016 n'ont pas été concluants.

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée au montant de 500 \$ pour l'achat de la Vieille prison.

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue concernant l'ancien hôtel de ville de Tourelle.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil refuse la soumission de 500 \$ jugeant le montant trop peu élevé.

ADOPTÉE

18-04-094

5.3 Fermeture d'une partie de l'ancienne 30^e Rue Ouest (partie lot 4 883 745)

CONSIDÉRANT que les articles 4 et 248 de la Loi sur les compétences municipales autorisent l'ouverture et la fermeture de rue par résolution du conseil.

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 4 883 745 du cadastre du Québec, lequel étant la 30^e Rue Ouest, n'est pas entretenue par la Ville à titre de chemin public et ne sert pas à la circulation.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune infrastructure municipale qui traverse cette parcelle de terrain d'une superficie d'environ 1 729 m².

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser cette situation en décrétant la fermeture de cette partie du lot 4 883 745.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ordonne et statue que soit fermée et abolie comme chemin public la partie du lot 4 883 745 du cadastre du Québec, située à l'ouest du lot 5 260 114, à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

18-04-095

5.4 Mandat au directeur des Travaux publics – mise à jour des informations pour la MMQ

CONSIDÉRANT le mémo de M. Jean-François Landry, directeur des Travaux publics, concernant la mise à jour des assurances de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise :

- une modification des valeurs de reconstruction des bâtiments de façon conservatrice telle que proposée par le directeur des Travaux publics;
- le directeur des Travaux publics à aller de l'avant avec l'évaluation des coûts d'honoraires professionnels seulement dans le but d'évaluer la valeur de reconstruction de tous les bâtiments appartenant à la Ville sans toutefois autoriser un tel mandat d'évaluation par un professionnel;
- le directeur des Travaux publics à éliminer les emplacements #3 et #5 mentionnés au Tableau des emplacements (joint à son mémo) correspondant à un bâtiment démoli d'une part et à un parc récréatif situé à l'adresse de la Maison de la culture.

ADOPTÉE

18-04-096

5.5 Appui aux démarches des Paramédics du nord de la Gaspésie pour le changement des horaires de faction en horaires à l'heure

CONSIDÉRANT qu'avec l'horaire de faction, l'ambulancier est disponible à son domicile de 18 h à 8 h et doit aller au poste pour chercher l'ambulance puis se rendre sur les lieux de l'appel.

CONSIDÉRANT qu'avec l'horaire à l'heure, l'ambulancier est en poste à la caserne, ce qui réduit grandement le temps d'intervention.

CONSIDÉRANT que Québec financera la conversion d'horaires de faction des techniciens ambulanciers en horaires à l'heure du côté sud de la Gaspésie, qui bénéficiait déjà en partie d'horaires à l'heure, le côté nord est quant à lui ignoré.

CONSIDÉRANT que le coût de la conversion des horaires pour le nord de la Gaspésie est évalué à 87 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal demande au CISSS de la Gaspésie et au ministère de la Santé et des Services sociaux la conversion d'horaires de faction des techniciens ambulanciers en horaires à l'heure pour le nord de la Gaspésie.

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

18-04-097

6.1 Approbation des comptes payés et à payer au 31 mars 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes, au 31 mars 2018, pour un total de 624 879 \$, soit:

- payés, chèques n^{os} 27137 à 27214, pour un montant de 476 479,21 \$,
- à payer, chèques n^{os} 27215 à 27314, pour un montant de 148 399,79 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

18-04-098 6.2 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs:

400 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Haute-Gaspésie pour le Salon des jeunes bâtisseurs le 12 mai 2018.

400 \$ à la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie pour le Trip Gourmand du 4 au 6 mai 2018.

ADOPTÉE

6.3 Vente pour taxes 2018 – dépôt du rapport de la trésorière

La liste des immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées n'ont pas été payées en date du 3 avril 2018 est déposée devant le conseil et au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

18-04-099 6.4 Vente pour taxes 2018 – mandat à la greffière

CONSIDÉRANT l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées n'ont pas été payées en date du 3 avril 2018 et déposé devant ce conseil au cours de la présente séance.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles sur lesquels des arrérages de taxes sont accumulés.

CONSIDÉRANT que les comptes de moins de 10 \$ ne seront pas inclus dans la vente pour taxes impayées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU et résolu à l'unanimité que le conseil ordonne à la greffière de vendre à l'enchère publique, en vertu des dispositions de la Loi sur les cités et villes, les immeubles sur lesquels des taxes foncières et droits de mutation sont dus au 3 avril 2018.

ADOPTÉE

18-04-100 6.5 Vente pour taxes 2018 – mandat à la trésorière

CONSIDÉRANT qu'une vente pour taxes est prévue concernant certaines propriétés grevées par les taxes municipales.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY et résolu à l'unanimité que la trésorière puisse acheter, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, dans le cas où il n'y aurait aucun acheteur, certaines propriétés qui seront vendues pour taxes impayées.

ADOPTÉE

7.- Urbanisme

18-04-101 7.1 Demande à la CPTAQ de M. Régis Bélanger

CONSIDÉRANT que monsieur Régis Bélanger désire construire 18 mini-maisons sur sa propriété située au 102, 30^e Rue Ouest, sur les lots 4 882 317 et 4 882 318 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation doit être adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation

et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit un usage résidentiel.

CONSIDÉRANT qu'il existe sur le territoire de la municipalité d'autres endroits disponibles, à l'extérieur de la zone agricole, aux fins de construction résidentielle.

CONSIDÉRANT que les maisons de 55 m² et moins ne sont pas autorisées sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts mais que le conseil municipal serait d'accord pour autoriser une modification de zonage sur les lots 4 882 317 et 4 882 318 pour permettre la construction de maison de 50 m² et moins, sous réserve du processus d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande, présentée par monsieur Régis Bélanger, pour morceler et pour autoriser des constructions résidentielles de 50 m² et moins sur les lots 4 882 317 et 4 882 318 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

8.- Règlements

18-04-102

8.1 Adoption du Règlement n° 18-863 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone M.119 – création de la zone Cv.13 à même la zone Cv.9 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-863 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 février 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 18-863, intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone M.119 – création de la zone Cv.13 à même la zone Cv.9 », soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.- Travaux publics

18-04-103

9.1 Autorisation d'un appel d'offres public conjoint avec la Ville de Cap-Chat pour la fourniture de sel de déglacage

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la Ville de Cap-Chat désirent procéder à un appel d'offres conjoint pour la fourniture de sel de déglacage.

CONSIDÉRANT que les articles 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes prévoient que toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'obtenir du matériel, des matériaux ou des services.

CONSIDÉRANT que la Ville de Cap-Chat a accepté que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts procède à l'appel d'offres.

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a besoin de 800 à 1000 tonnes de sel de déglacage livrables au 18, rue des Muguets à Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT que la Ville de Cap-Chat a besoin d'environ 350 tonnes de sel de déglacage livrables au 6, rue des Cèdres à Cap-Chat.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter le mandat de la réalisation de l'appel d'offres pour la fourniture de plus ou moins 1 350 tonnes de déglçage.

ADOPTÉE

- 18-04-104 9.2 Désinfection de l'eau potable – mandat à Stantec relativement à la demande de certificat d'autorisation en cours

CONSIDÉRANT la résolution 17-10-283 en vertu de laquelle le conseil municipal a donné mandat à la firme-conseil Stantec de présenter et signer une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC.

CONSIDÉRANT la lettre du 23 mars 2018 de M. Daniel Spooner, ingénieur, coordonnateur et chef d'équipe au MDDELCC demandant une résolution du conseil municipal mandatant la firme-conseil à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil mandate la firme-conseil Stantec à présenter tout engagement en lien avec la demande de certificat d'autorisation faite au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques dans le cadre du projet de désinfection de l'eau potable.

ADOPTÉE

- 19-04-105 9.3 Autorisation d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériel granulaire

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise un appel d'offres sur invitation pour la fourniture du matériel granulaire nécessaire à ses travaux de voirie. Les fournisseurs invités à soumissionner seront les Entreprises Mont-Sterling inc., Excavation DL inc. et Gervais Dubé inc.

ADOPTÉE

- 18-04-106 9.4 Autorisation d'achat d'un moteur reconditionné remis à neuf pour la chargeuse sur roues

CONSIDÉRANT le mémo de M. Jean-François Landry, directeur des Travaux publics, l'état de la chargeuse sur roues Caterpillar 938F du garage municipal du secteur Tourelle.

CONSIDÉRANT la soumission de Toromont Cat au montant de 21 700 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil accepte la soumission de Toromont Cat et autorise l'achat d'un moteur reconditionné remis à neuf au coût estimé de 24 949,59 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 02-330-00526.

ADOPTÉE

10.- Loisirs

- 18-04-107 10.1 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement à Mario Brien – facture 04031802

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-340 par laquelle le conseil acceptait la soumission de Mario Brien, au prix de 12 025 \$ avant taxes, pour services professionnels en scénographie dans le cadre de la phase 1 du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, incluant la

salle de spectacle et la bibliothèque.

CONSIDÉRANT la facture 04031802 de Mario Brien inc. au montant de 4 025 \$ plus les taxes.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement 1.4.3 de Planigram au montant de 4 599 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 4 627,74 \$, taxes incluses, à Mario Brien inc. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711

ADOPTÉE

18-04-108

10.2 Appel de projets en développement des collections de la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts juge important de développer, d'organiser et de maintenir une collection locale de grande qualité, équilibrée et répondant aux besoins de la communauté.

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications procédera sous peu à l'ouverture du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019.

CONSIDÉRANT que l'abonnement à la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne est gratuit pour les résidents de Sainte-Anne-des-Monts depuis le 1^{er} janvier 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la directrice de la Culture de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, Mme Monique Champion, soit mandatée pour adresser une demande au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019.

Que Mme Champion soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document relatif à cette demande.

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage, par sa représentante, à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le ministère de la Culture et des Communications dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

18-04-109

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 55.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE